

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_01_19_05**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 5 décembre 2022

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 9

Présents : Étienne GLÉMOT, Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD Florence MARTIN, Estelle DESNOES, Mireille POILANE, Yamina RIOU, Brigitte CERINI, Charles PARNET, Chantal MAHOT, Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Yamina RIOU, Marie-Claude HAMARD, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Thérèse BAZOT, Louis BOUTIN, Serge FRETAULT.

Absent : Patricia MICHEL.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Subvention à l'association ILIADE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'animation de la Résidence habitat Jeune située sur la commune du Lion d'Angers l'association ILIADE réalise un accompagnement social des résidents ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre l'association sollicite, pour mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention auprès du CIAS de 1 000 € au titre de l'année 2023.

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Valide l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association ILIADE au titre de l'année 2023 ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

<p>Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture Le : Et publication ou notification du : 21/01/2023.....</p>
--

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 19 janvier 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot

<p>Accusé de réception en préfecture 049-200078533-20230119-2023_01_19-05-DE Date de télétransmission : 31/01/2023 Date de réception préfecture : 31/01/2023</p>
--

Président

Accusé de réception en préfecture
049-200078533-20230119-2023-01-19-05-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023
Date de réception préfecture : 31/01/2023